SITTOMAT
Commission mixte

6 DECEMBRE 2023

Procès-Verbal

Étaient présents :

Gilles VINCENT, Président
Jean-Luc GRANET
René CASTELL
Jean TEYSSIER
Chrystelle GOHARD
Jean-Luc VITRANT
Christine SINQUIN
Ange MUSSO
Anne-Marie METAL

Christophe DELIGNY
Michel OLLAGNIER
Michel MARIN
Julien DELOFFRE

ORDRE DU JOUR

I. 1842 – Autorisation du Président ou son représentant à signer le marché global de performances pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du centre de tri du SITTOMAT 3

II. 1829 - Autorisation du Président ou son représentant à signer le marché de fourniture d'un équipement mobile de mise en balles des ordures ménagères. 10

III. 1830 - Autorisation du Président ou son représentant à signer les marchés de commercialisation de produits valorisables issus de la collecte sélective 11

IV. 1831 - Autorisation du Président ou son représentant à signer les marchés de réception, conditionnement, chargement et transport des emballages non fibreux en ECT 13

V. 1832 - Autorisation du Président ou son représentant à signer des marchés de traitement des déchets reçus dans les déchèteries (balayures et encombrants mélange) 15

VI. 1833 – Autorisation de signature des marchés de traitement des déchets reçus dans les déchèteries (bois et déchets verts). 19

VII. 1834 – Approbation des conditions de mise à disposition des installations de Manjastre nécessaires à la compétence traitement 19

VIII. 1835 – Adoption des tarifs de traitement des déchets inertes de l'ISDI de Manjastre 19

IX. 1836 – Autorisation de signature de la convention d'encaissement des recettes provenant de l'ISDI de Manjastre 19

X. 1837 – Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de services pour la gestion des installations de Manjastre 19

XI. 1838 – Autorisation de signature de la convention relative à la REP mobilier 23

XII. 1839 – Autorisation de signature de la convention relative à la REP D3E 23

XIII. 1840 – Élection des membres de la CAO du Sittomat 24

XIV. 1841 – Autorisation de signature de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique. 25

Le Président

Bon, je ne vais pas beaucoup parler, puisque la plupart des délibérations sont issues de la Commission des marchés, que tu présides. Donc je te passe la parole.

Ange MUSSO

Allez-y Monsieur le Directeur.

I. 1842 – Autorisation du Président ou son représentant à signer le marché global de performances pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du centre de tri du SITTOMAT

Le Directeur

Je vous ai mis en projection une vue de la façade de la société Suez, mandataire d'un groupement qui a été retenu au terme de la Commission d'appels d'offres le mercredi 29 novembre. La délibération a été rédigée hier in extenso, puisque nous connaissons l'attributaire.

Le Président

Est-ce qu'on peut dire un mot sur la procédure ?

Ange MUSSO

J'ai pris la procédure en cours, je suis arrivé à la fin, mais elle a été très bien menée, par deux élus du SITTOMAT et le bureau d'études Artelia, qui a fait une démonstration de savoir-faire, car ça a été très, très bien présenté. Ils sont rentrés dans les détails, donc nous avons eu plus de deux heures de présentation, ils étaient vraiment dans les détails. Au final, le groupement porté par Suez avait une belle avance, ce n'était pas serré.

Un groupement a pris du retard pendant la procédure, car ils ont perdu un des membres de leur groupement, qui a été en liquidation judiciaire. Ils l'ont remplacé, et ensuite il a fallu rattraper le temps perdu dans les négociations, ce qu'ils n'ont jamais vraiment réussi à faire. Au final, le groupe Suez était devant dans quasiment tous les domaines. Sur l'organisation, sur l'esthétisme, sur l'ensemble des questions posées, notamment pour ne pas avoir de camions sur la route. Il y aura ainsi tout un cheminement qui va permettre de garer les camions et de ne pas gêner la circulation.

Compte tenu du travail réalisé par Artelia, les services ici et les élus qui ont suivi le dossier, il serait complètement suicidaire de déposer un recours contre ce marché. Peut-être pour les contractuels, et encore. En revanche, ce qui est sûr, c'est que pour le permis de construire, la question des camions va être importante je pense. Et là au moins, on apporte une réponse vraiment fiable et bien calculée par le groupement, pour éviter que le stationnement se fasse ailleurs que sur le terrain lui-même.

Sinon, tout a été bien conçu. Artelia nous a bien expliqué le fonctionnement et la qualité des futures installations dans le cadre du futur traitement. Ils n'ont pas eu 100 sur 100, donc il y a des points sur lesquels ils ont eu de petites remarques, mais rien de rédhibitoire, au contraire. C'est vraiment un magnifique projet.

Sur le prix, nos négociateurs ont réussi à le faire baisser un petit peu au cours des négociations. Mais il fallait conserver un rapport qualité-prix intéressant, car le SITTOMAT a beaucoup travaillé sur la qualité, pour un résultat de tri efficient, et pour augmenter en termes de prix. Mais aussi pour les riverains, même si ce sont des entreprises. Elles n'aiment pas que leurs clients soient bloqués sur la route, ou elles ont peur d'avoir une mauvaise image. Vous avez tous vu ce qui s'est passé à Brignoles, c'était compliqué et personne ne veut de ça. Donc tout a été calculé, pour les riverains,

pour les accès, je tiens à les féliciter et je l'ai fait en CAO, c'était vraiment un très, très bon dossier présenté par Artelia.

Le Président

Tu viens de citer Brignoles, c'est important. La raison pour laquelle nous avons demandé à deux de nos élus de gérer le dossier, c'est que je ne me suis absolument pas impliqué dans ce dossier. Premièrement car ce n'était pas mon rôle, et deuxièmement je me connais, si j'y avais mis le doigt, le bras y serait passé, or ce n'est pas mon rôle. Nous avons demandé à deux élus de s'en occuper, Jean car c'est celui qui s'occupe de la collecte sélective, et nous sommes là dans un centre de tri des emballages ménagers. Ils sont collectés soit en apport volontaires soit en porte à porte, et la suite logique est le centre de tri. Voilà pourquoi donc j'avais demandé à Jean de prendre en mains le dossier.

La deuxième personne choisie est Monsieur Berti, car il est de la commune de La Farlède, avec qui nous avons discuté très tôt. Il me paraissait normal qu'une personne de La Farlède suive le dossier. D'autant, et tu as bien fait de le souligner, qu'il y a quand même une problématique importante de trafic routier. Par ailleurs, il y a aussi l'autoroute, et je ne sais pas combien de véhicules passent par-là chaque jour, dans un sens ou dans l'autre. L'aspect architectural était donc important.

Nous avons un peu de chances, car lorsque l'on regarde aujourd'hui, pratiquement tous les centres de tri ont la même forme, puisqu'il n'y a pas trente-six fabricants de machines, la technique est la même. Il y a des silos, qui pour notre projet sont derrière, décalés. Donc nous n'avons pas de façade uniforme, je trouve que c'est pas mal. Tous les centres de tri se ressemblent. Ensuite, pour le prix, je pense que nous sommes dans ce que nous avions défini.

Le Directeur

Nous n'avons pas retenu le moins-disant. En l'occurrence, Suez était le troisième en termes de prix, sur quatre offres. Sachant que les écarts de prix restaient très modestes : 800 000 euros, pour un marché de 66 millions.

Le Président

Cela fait 1 %.

Le Directeur

Oui, 1,5 %. Ce n'est donc pas le prix qui a départagé les candidats, ce qui est normal sur un outil industriel. C'est la technique et les qualités d'insertion qui ont permis de départager les candidats.

Ange MUSSO

Lors des négociations, de mémoire, il y a eu une baisse de prix de plus de 2 millions.

Le Directeur

Plus même. Les offres ont perdu plus de 10 % de leur valeur initiale.

Ange MUSSO

Oui pardon, sur l'ensemble. Mais sur le bâtiment lui-même, c'était plus de 2 millions, ce qui était énorme.

Le Directeur

Comme le rappelait le Président, c'est un marché global de performances, sur un marché négocié. Avec un appel d'offres restreint, donc nous avons d'abord sélectionné quatre candidats. Ensuite nous avons négocié avec eux, et nous avons fait trois tours de négociations, ce qui est quand même

bien. Cela nous a permis d'échanger sur tous les sujets et d'améliorer les offres. Le dernier tour a été un tour financier, puisqu'au terme des deux premiers tours, les aspects techniques étaient maîtrisés. On s'était dit ce que l'on avait à se dire, ils avaient justifié leurs choix techniques, et nous les avions interrogés à ce sujet. Mais il restait la question du prix.

Entre l'ouverture des premières offres en mars, et l'ouverture des offres définitives en novembre, nous avons eu entre 10 à 15 % de moins-value par rapport aux offres initiales. Cela nous a permis surtout de sécuriser les offres et de les améliorer, sur un plan technique et d'insertion urbaine.

Ce qu'y est important de préciser, c'est que nous avons rencontré avec notre assistant et maître d'ouvrage, Monsieur le Maire de La Farlède, en juillet, à la remise de la deuxième offre. Nous leur avons demandé de nous remettre des planches d'insertion architecturale avec les caractéristiques des bâtiments, hauteur, surface, etc. Ces offres étaient anonymes, de façon à pouvoir les présenter au Maire de La Farlède et recueillir ses observations.

Pour la commune de La Farlède, les préoccupations principales étaient l'absence d'impact sur la circulation sur le chemin Alphonse Lavallée qui borde l'autoroute, puisque c'est une voie à forte circulation aux heures de pointe. Il y avait une obligation de stocker les camions à l'intérieur, dans l'attente de la pesée et du vidage.

Il y avait aussi une préoccupation sur la hauteur des bâtiments. La proposition de Suez est d'ailleurs celle qui limite au maximum la hauteur des bâtiments. Le bâtiment le plus élevé est le bâtiment central, le bâtiment process, qui est à douze mètres. Les bâtiments aux alentours sont à neuf ou dix mètres. En termes d'insertion on est bien.

Il était aussi sensible à la superficie des espaces verts. Nous sommes sur un petit terrain, de 1,7 hectare. Nous avions estimé notre besoin à 2 ou 2,5 hectares. Il a donc fallu faire rentrer quand même le centre de tri sur la parcelle, mais nous avons réussi à dégager plus de deux mille mètres carrés d'espaces verts. Nous sommes donc largement dans l'épure du plan local d'urbanisme.

Ensuite, le Maire de La Farlède souhaitait, en cas de bassins, qu'ils soient enterrés, et c'est le cas dans la proposition de Suez. Ce n'était d'ailleurs pas une proposition commandée par le désir du Maire de La Farlède, mais une proposition technique pour pouvoir gagner de la place et développer le process.

Sur le plan de l'insertion, ce projet était parmi les deux qui avaient recueillis le plus de remarques favorables du Maire de La Farlède.

Le Président

Et sur le plan technique ?

Le Directeur

Sur le plan technique, c'est ce que j'explique dans le projet de délibération, le groupement attributaire a un montant global de l'offre qui s'établi à 64 408 373 euros HT. Ce montant contient toute une phase de conception réalisation, c'est la construction, pour 33 665 872 euros. Et puis il y a une phase exploitation sur 7 ans. Puisque le marché global de performances comportait cette phase de conception réalisation, puis une phase d'exploitation de 7 ans. Ce qui est intéressant, car cela permet de vérifier les performances, sur une durée suffisamment longue. Et cela permet d'intéresser le candidat à la qualité de sa réalisation, car il sait qu'il va l'exploiter pendant 7 ans, donc il a intérêt à ne pas faire n'importe quoi. Pour l'exploitation, nous sommes à 29 911 758 euros HT.

Nous avons fait bien sûr des calculs de coût à la tonne. Si on amorti sur vingt ans à 35 000 tonnes par an, ce qui est la capacité nominale du centre de tri, et on peut discuter des périodes

d'amortissement ou des prévisions de tonnage, cela nous donne un coût de revient de 122 euros en exploitation, et de 48 euros en amortissement. Nous sommes donc sur un prix global de 170 euros HT la tonne. Alors qu'aujourd'hui, lorsque vous allez chez Paprec à Nîmes, c'est 250 euros. Au Muy c'est un peu plus, c'est quasiment 280 ou 290 euros. C'était aussi l'objectif de ce projet, d'arriver à maîtriser les coûts de tri de nos collectes sélectives.

Le Président

Rappelez-vous les discussions que nous avons eues ici, je parle notamment aux anciens, il y a combien d'années Michel ? C'était il y a six ans. Le débat était de savoir si on construisait notre propre centre de tri, est-ce que l'on va à La Seyne, est-ce que l'on utilise le centre de tri existant en faisant deux parties, une partie plastiques et une partie papier-cartons ? C'était la réflexion lors de l'ancien mandat. Lors du nouveau mandat, nous avons conclu que la meilleure solution pour avoir le meilleur prix était de faire ce que l'on a fait. En sachant que nous avons eu un exemple, puisque lorsque le marché de Saint-Tropez s'est arrêté au Muy et qu'il y a eu un nouvel appel d'offres, cela a augmenté de ?...

Le Directeur

Nous sommes passés de 240 à 300 euros, donc une augmentation de quasiment 20 %.

Le Président

Donc la meilleure façon d'avoir un prix intéressant c'est de faire ce que l'on a fait, être propriétaire de notre centre de tri. Et ensuite, en fonction des durées, là il s'agit de sept ans... Nous en sommes à combien de tonnes aujourd'hui ?

Le Directeur

Un peu moins de 30 000 tonnes.

Le Président

Je ne vous cache pas que j'ai quelque chose en tête, car nous en avons discuté. Nous sommes allés voir nos amis du Cœur du Var, et du SMIDDEV.

Le Directeur

Provence verte, Cœur du Var et SMIDDEV.

Le Président

Aujourd'hui ils vont au Muy, et Le Muy est saturé. Je ne sais pas trop ce qui va se passer, s'ils vont reconstruire un centre de tri ou non. Donc je leur ai dit que si nous avions un vide de centre de tri, comme là nous avons un vide de fours, nous pouvons vous accueillir. D'où la différence entre 30 000 et 35 000 tonnes, car nous sommes capables de prendre 5 000 tonnes. Mais si l'on va plus loin, c'est une unité qui est capable de fonctionner en 2*8.

Le Directeur

Elle est faite pour fonctionner en 2*8 cinq jours par semaine, du lundi au vendredi. Par contre, elle peut aussi fonctionner le samedi matin, elle peut fonctionner en 3*8. Si vous prenez le centre de tri Paprec de Cannes, il a bien fonctionné en 3*8 pendant plusieurs années. Ce n'est jamais satisfaisant de faire un fonctionnement en 3*8 pendant trop longtemps, car vous n'avez plus le temps de faire la maintenance.

Le Président

Mais on peut regarder.

Le Directeur

Nous avons conçu une chaîne de tri pour traiter 35 000 tonnes, sur un fonctionnement en 2*8 et cinq jours par semaine. Mais le bâtiment a été conçu, notamment pour les aires de réception et les aires de stockage des produits finis, pour 42 000 tonnes. Car effectivement, nous nous sommes projetés dans cette éventualité de pouvoir accueillir davantage de déchets à trier. Sachant que nous avons chez nous une forte saisonnalité, donc on passe en 2*8 à la période estivale. En hiver donc, nous avons de la capacité.

Le Président

Construisons donc le centre de tri, démarrons-le. Rien ne nous empêche ensuite de regarder avec nos collègues d'à côté s'ils veulent bénéficier d'un vide de centre de tri. Auquel cas, cela permettra de faire descendre le prix.

Nous sommes tellement transparents que nous pouvons vous dire que nous sommes allés les voir pour trouver un terrain, pour faire, demain, du compostage. On échange donc beaucoup avec eux. Et dans la discussion, ils nous ont posé la question, à laquelle nous n'avons pas apporté de réponse. On verra quand ce sera le moment. De la même façon, pour le vide fours, si on enlève des tonnages de bio déchets, on pourra prendre demain une partie de leurs déchets. L'idée est de travailler en synergie.

Donc vous nous avez dit que nous n'avons pas pris le moins cher, qu'il y a très peu de différence, et qu'au niveau technique… ?

Le Directeur

J'ai listé les points sur lesquels il est arrivé en tête parmi les quatre candidats, et vous allez voir que l'on rejoint l'essentiel de ce que l'on recherche dans un centre de tri. Il a ainsi obtenu la meilleure note sur la qualité de la conception du process, qui est vraiment le cœur du projet. Sur la capacité à garantir les meilleures performances de tri. La qualité de la communication pédagogique, car là aussi il nous a fait des propositions intéressantes, pour valoriser le geste de tri auprès des enfants, des usagers, avec des visites, de la pédagogie.

Le Président

D'où le bus sur la photo !

Le Directeur

Oui. Avec un circuit de visites totalement accessible aux PMR, donc des propositions très intéressantes. Il a également obtenu la meilleure note pour la qualité et la pertinence des procédés de sécurité anti-incendie, c'est important.

Le Président

C'est très important. Il y a trois centres de tri qui ont brûlé en moins de deux ans.

Le Directeur

Là nous sommes au top du top, au niveau des assurances il y a tout ce qu'il faut. Après, les technologies évoluent, peut-être qu'il y aura encore mieux dans deux ou trois ans.

La maîtrise de la qualité de l'air et le traitement des poussières, c'est important pour les salariés qui travaillent à l'intérieur, puisque a priori ça se passe en vase clos, donc il n'y a pas de poussières à l'extérieur.

Ils ont obtenu aussi la meilleure note pour l'organisation et les moyens mis en œuvre pour assurer la conduite de l'installation, la continuité des services et l'ergonomie des postes de travail. Nous sommes là aussi sur les conditions de travail et l'exploitation, son organisation.

Et meilleure note sur l'organisation et la pertinence de l'entretien courant, du nettoyage, de la maintenance, du plan de gros entretien, et du renouvellement. Voilà toutes les rubriques sur lesquelles il a obtenu les meilleures notes. Nous sommes vraiment sur l'essentiel du projet. Les autres candidats ont obtenu de meilleures notes sur d'autres thèmes, sur d'autres sous-critères.

Il est important aussi de rappeler que nous avions dans ce marché des prestations supplémentaires éventuelles, les anciennes options. Nous en avions trois : le tri des papiers graphiques ; la mise en place de panneaux photovoltaïques ; le tri des petits aluminiums et des petits métaux, c'est-à-dire les capsules et les couvercles de bouteilles.

Sur la première, au vu des propositions remises par les candidats, nous avions des propositions relativement chères en investissement, et qui n'apportaient pas toutes les garanties en termes de recettes pour amortir l'investissement. Sur les papiers graphiques, on ne connaît pas l'évolution des soutiens sur ce domaine, et ces papiers graphiques diminuent chaque année un peu plus.

Cela fait partie du cahier des charges de CITEO, nous l'avons examiné, et au regard des propositions technico-financières qui nous ont été faites, nous avons décidé de ne pas retenir cette prestation supplémentaire éventuelle.

Sur le photovoltaïque par contre, nous avons eu des propositions intéressantes, et puis c'est presque, maintenant, obligatoire. Nous n'y sommes pas obligés par le PLU, pour le photovoltaïque ou la toiture végétalisée, parce que nous sommes une installation classée. Nous avons donc une spécificité qui nous permettrait d'y échapper. Mais nous nous sommes dits : pourquoi y échapper, si nous pouvons le faire, faisons-le.

Le Président

Oui, puisque nous sommes dans la réflexion sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. Il y a une belle surface. Mais je vois qu'il y a des fenêtres sur le toit.

Le Directeur

Oui, il y a des skydômes, des trappes de désenfumage, et puis des puits de lumière.

Le Président

Donc il ne faut pas s'imaginer que nous allons en mettre partout. Mais il faut retenir cette option, puisque j'imagine que la commune de La Farlède, dans son document de zones d'accélération des énergies renouvelables, va inclure notre terrain.

Le Directeur

Oui tout à fait, nous avons retenu cette prestation et l'offre de Suez est tout à fait correcte sur cet aspect. Enfin, sur la troisième option, pour le tri des petits aluminiums et de petits aciers, nous l'avons retenu. C'est un peu moins cher, et certains diront que c'est un peu gadget. Mais néanmoins ça ne coûte pas trop cher et il y a des soutiens. L'aluminium se rachète bien, c'est une prestation supplémentaire avec une durée d'amortissement très courte, nous l'avons donc retenue.

Voilà pour l'essentiel de ce qui figure dans le projet de délibération. Nous ne sommes pas sur un prestataire unique, c'est Suez qui s'allie avec un spécialiste du génie civil qui est GSE. L'architecte est Atelier 5. Le process-man, qui a conçu le process, est Ebhys, qui est une des trois sociétés spécialisées en Europe sur le tri des déchets recyclables.

Nous vous proposerons donc la semaine prochaine d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché. Sachant qu'aujourd'hui nous avons notifié les lettres de rejets. Nous attendons l'épuisement du fameux délai de stand-still…

Le Président

Il y en deux qui peuvent déposer un recours.

Le Directeur

J'ai eu un autre candidat au téléphone hier d'ailleurs, ça s'est bien passé. C'était SEPUR.

Le Président

Il s'agit donc du groupement Paprec-Pizzorno, qui s'estime être le local du coin. Paprec est un constructeur de centres de tri, qui a pris Pizzorno pour le génie civil, c'est ça ?

Le Directeur

Oui.

Le Président

On peut se poser des questions, mais bon. Et le deuxième c'est Urbaser, qui est aussi un constructeur de centres de tri, en tout cas qui a des références sur la construction des centres de tri, et qui était un peu cher si j'ai bien compris.

Le Directeur

Oui.

Le Président

Donc le risque vient de là. On verra.

Le Directeur

Hier j'ai eu SEPUR, qui était frustré car sur deux sous-critères ils ont eu une note relativement basse. C'est sûr que cela ne fait jamais plaisir quand on participe à une compétition, quand on revient trois fois, d'avoir la copie finale et de voir ses notes plus que moyennes sur deux sous-critères

Le Président

Ils connaissent les notes ?

Le Directeur

Oui, quand on leur notifie le rejet, on leur fourni la grille d'analyses, avec les notes du lauréat et leurs notes. Ils peuvent donc se comparer

Ange MUSSO

Mais ils ne connaissent pas celles des autres.

Le Président

Bon. Vous avez des questions ?

Le Directeur

Normalement, si tout va bien, nous devrions signer mercredi 20 à 11 heures, en présence des partenaires financiers, des entreprises et de la presse.

Le Président

Et de la Préfecture.

Le Directeur

Oui. Et nous terminerons par une collation de fin d'année.

Le Président

Je vous dis tout de suite que ce ne sera pas comme cela se faisant avant. Il n'y aura pas de tente et il n'y aura pas quatre cent personnes. Nous faisons les choses entre nous, avec tous ceux qui auront participé à cette décision.

Je redis ce qu'Ange a dit, merci à Jean Plenat et à Robert Berti, d'avoir suivi ce dossier. Et à Ange, car en sortant, la demoiselle m'a dit que cela avait été mené de main de maître, par quelqu'un qui connaît bien les marchés publics.

Ange MUSSO

Alors, puisqu'il me taquine, la remarque n'était pas vraiment dans ce sens-là, Monsieur le Président.

Le Président

Je lui ai simplement répondu que c'est pour cela que l'on t'avait choisi. On parle de tes compétences professionnelles. Avez-vous des questions ?

Le Directeur

Si nous reprenons l'ordre du jour, nous vous proposerons la semaine prochaine de passer les marchés qui sont en cours d'examens par la Commission d'appel d'offres.

II. 1829 - Autorisation du Président ou son représentant à signer le marché de fourniture d'un équipement mobile de mise en balles des ordures ménagères.

Le Directeur

C'est pour équiper Méditerranée Porte des Maures, nouvel adhérent, d'un atelier de mise en balles des ordures ménagères, pendant l'été principalement quand on ne peut plus accueillir à l'UVE les ordures ménagères produites au fil de l'eau. Aujourd'hui, cette mise en balles se fait sur le site de Roumagayrol, le site retenu par appel d'offres pour accueillir et traiter. Mais il n'y a plus d'enfouissement aujourd'hui, dès lors que nous arrivons à traiter l'intégralité des déchets à l'UVE, l'enfouissement est très à la marge.

Cet équipement mobile sera posé sur le site de Roumagayrol. Nous avons choisi un équipement mobile car Roumagayrol a un marché de quatre ans, et dans quatre ans il faudra peut-être déplacer l'appareil sur un autre site pour pouvoir continuer à mettre en balles les ordures ménagères pendant l'été.

La Môle aujourd'hui, pour le golfe de Saint-Tropez, est déjà équipée d'une presse à balles. Nous avons fait à peu près le même cahier de charges, avec une capacité un peu supérieure. Car autant les besoins de mise en balle sur le Golfe sont de l'ordre de 6 à 8000 tonnes par an, grand maximum, mais pour Porte des Maures, nous serons sur une fourchette de 8 à 14 000 tonnes. Cela dépend du fonctionnement de l'UVE. Si l'UVE fonctionne un peu moins bien, cela peut nécessiter, pendant les périodes de pointe, de faire davantage de balles.

Nous avons donc lancé un appel d'offres. Nous avons eu trois retraits et une seule offre, de la part du fournisseur de l'appareil de mise en balles de La Môle, avec un matériel que l'on connaît déjà et une gamme un peu au-dessus. Nous l'avons présenté en Commission d'appel d'offres ce matin, qui a décidé d'attribuer ce marché d'achats et de fournitures. Nous avons un certain nombre d'options, pour avoir les visites annuelles de maintenance préventives pendant cinq ans, un tarif d'intervention sur site pour maintenance curative. On a un catalogue de pièces de rechange, une extension de garantie d'un an.

On est quand même sur un package à 743 828 euros HT. Mais c'est quelque chose qui s'amorti relativement vite, si on considère que c'est fait pour faire 10 000 tonnes de balles en moyenne, par an. Azur Valorisation fait cette mise en balle à Pierrefeu en été, puisqu'elle reçoit les ordures ménagères, elle les met en balle, et ensuite elle les réexpédie vers l'UVE en automne ou en hiver. Et nous avons une décote de 30 euros la tonne. Cela signifie que par an, à raison de 10 000 tonnes par an, on fait 300 000 euros d'économies, pour un investissement de 750 000 euros. C'est donc quelque chose qui s'amorti rapidement

Le Président

Des questions ?

Le Directeur

Il s'agira donc d'autoriser l'entreprise Flexus, des suédois, avec Balasystems. Ça fait plusieurs fois d'ailleurs que je dis que j'aimerais bien aller voir leur usine de fabrication... Mais on dit ça entre nous, avec Michel !

Le Président

Je suis souvent allé en Suède quand je m'occupais des achats d'une grande société. Et c'est assez intéressant, car on s'aperçoit qu'en Suède il y a beaucoup de grandes sociétés. L'électro filtre qui était dans notre usine de Toulon, auparavant, était fabriqué par une société FLSmidth, en Suède. Mais on avait dit qu'il serait intéressant d'aller visiter le centre de tri du Muy, voire de Nîmes.

Le Directeur

Il faudrait aller visiter le centre de tri de Suez.

Le Président

À Cannes ?

Le Directeur

Non, à Marseille, au Jas de Rhodes.

Le Président

Nous ne pouvions pas le faire avant, car comme nous étions en procédure de délégation de service, il fallait aller visiter tous les centres de tri. Bien. Tout le monde est d'accord sur cette délibération ?

III. 1830 - Autorisation du Président ou son représentant à signer les marchés de commercialisation de produits valorisables issus de la collecte sélective

Le Directeur

Ce sont les matières triées en centre de tri, qui sont vendues. Le produit de cette vente représente une part significative des recettes qui tentent d'équilibrer le budget de la collecte sélective.

Le Président

Quel est le montant ?

Le Directeur

Cela dépend des années, c'est très fluctuant. Mais c'est entre 2 et 3 millions d'euros par an.

Le Président

Il y a un prix à la tonne ?

Le Directeur

Cela dépend du type de matières. Nous avons quatre lots. Les matières plastiques en extension des consignes de tri…

Le Président

Je voulais que tout le monde s'imprègne du fait que trier, ça coûte de l'argent. Ce serait bien que pour le Conseil syndical on donne des chiffres : 2 à 3 millions de recettes, et le coût.

Le Directeur

En plus on ne voit que nos dépenses, du transport et du tri. Et aussi la collecte des points d'apport volontaires. Sachant que les adhérents ont toute la partie de la collecte en porte à porte.

Le Président

Ce serait bien d'indiquer à un journaliste que le tri à un coût. C'est moins cher que l'unité de valorisation énergétique, mais c'est un coût. Moi j'ai des chiffres en tête. Le coût de la valorisation est de 90 euros, bientôt 100 euros. Le coût du tri est plutôt à 60 euros. Nous avons intérêt donc à moins envoyer à l'UVE, mais un jour le coût du tri risque de rattraper le coût de la valorisation. Et là il y aura un problème.

Le Directeur

Quatre lots donc, mais nous sommes sur des marchés en recettes. Par parallélisme des formes, on fait une procédure d'appel d'offres classique, même si ce sont des recettes et pas des dépenses. Il y a donc quatre lots, les plastiques en ECT, les fibre papier, les papiers cartons, et les non fibreux, les métaux.

Le Président

L'emprise de CITEO existe toujours ?

Le Directeur

Oui, nous sommes en option fédération, pas en option contrat.

Le Président

Il y a très longtemps, deux syndicats ont décidé de ne pas donner leurs produits à la société agréée qui s'appelait Eco emballages. Vous aviez deux solutions, la reprise garantie et la garantie de reprise. Dans un cas, vous donnez vos produits à l'éco-organisme, qui vous rémunère à un prix fixe. Dans le second cas, vous vendez vous-même vos produits, au prix du marché. Et donc deux collectivités en 1996 avaient décidé de ne pas donner à Eco emballages, Lille et Toulon. Car elles s'étaient aperçues qu'il y avait de l'argent à récupérer. Cette façon de faire a été conservée depuis, mais avec des appels d'offres, pour que les choses soient claires. De notre côté il y a un risque. Car lorsque les prix s'effondrent, on gagne moins.

Le Directeur

Lors de l'appel d'offres on demande un prix plancher, sur une durée, qui là n'est que de deux ans, puisque lorsque nous aurons notre centre de tri, nous remettrons en concurrence. Par exemple, le papier ne sera jamais repris à moins de 20 euros la tonne. Ensuite il y a un prix de départ, au moment où le marché est signé, qui peut être à 40 euros, et indexé sur une mercuriale. Une mercuriale classique, que l'on retrouve dans l'Usine Nouvelle, qui fait de la cotation de matières premières. Ensuite cette mercuriale vous dit + 10 %, - 20 % ou + 30 %, le marché évolue. Voilà comment nous sommes rémunérés, en sachant que nous avons toujours cette sécurité du prix plancher.

Il arrive que le marché s'effondre, et l'attributaire du marché demande des ajustements. Nous avons un accord, et nous pouvons dire non. Suez était venu nous voir en nous annonçant une année catastrophique, mais je leur ai dit qu'il ne restait plus que quelques mois et qu'il fallait qu'ils tiennent bon, en attendant des jours meilleurs.

Donc nous attribuerons ce marché à la CAO de mercredi 13 décembre. Sauf si nous arrivons à réunir le quorum avant.

Le Président

Avez-vous des questions ?... Si je vous raconte tout cela, c'est au cas où vous êtes interpellé par vos administrés sur ces questions, afin de pouvoir répondre. Pourquoi Marseille donne ses produits à CITEO par exemple, ils ne sont pas dans la même démarche que nous. Moi j'ai été interviewé un jour à Agen. J'ai expliqué que, par exemple, Eco emballage donnait 22 euros pour la tonne de plastique, alors que par appel d'offres, nous étions à 300 euros. Mais nous prenons un risque, heureusement nous avons un prix plancher. Et finalement la prise de risques a payé.

Le Directeur

Globalement oui, sur la durée.

IV. 1831 - Autorisation du Président ou son représentant à signer les marchés de réception, conditionnement, chargement et transport des emballages non fibreux en ECT

Le Directeur

Nous sommes sur la collecte sélective de l'aire toulonnaise, pour le traitement des emballages plastiques et des métaux, qui sont aujourd'hui traités à Valréna à Nîmes, en attendant le centre de tri de La Farlède.

Après la liquidation judiciaire de la société Ecorecept, qui assurait ces prestations jusqu'à fin juin pour le compte du SITTOMAT, nous avons mis en place dans l'urgence un dispositif double. À l'ouest, après de multiples hésitations, la société Paprec a fini par nous prendre à la Seyne-sur-Mer les emballages produits sur le flanc ouest de l'aire toulonnaise, afin de les emmener en semi-remorques au centre de tri de Nîmes. Et à l'est, nous n'avons rien trouvé d'autre que de vider les collectes sélectives au quai de transfert de l'Almanarre, dans un premier temps pour les amener à Nîmes. Mais ça ne marchait pas, il fallait que les rotations soient plus rapides, pour libérer de la place pour les ordures ménagères, car ce sont d'abord et avant tout les ordures ménagères qui transitent à l'Almanarre pour venir à l'UVE.

Nous avons donc essayé de faire plus court, nous sommes allés au Jas de Rhodes. Tout cela dans l'urgence impérieuse, nous pouvions contracter de gré à gré. Mais au Jas de Rhodes ça ne marchait pas non plus. Nous avons fini par trouver un accord avec Paprec, qui est le titulaire du marché de tri, et qui a pris comme sous-traitant Pizzorno, Valeor au Muy, afin de monter les emballages de

l'Almanarre au Muy. Nous pouvons donc faire deux ou trois rotations dans la journée, ce qui permet de garder exploitable le quai de transfert de l'Almanarre. Voilà la solution en cours pour l'est toulonnais.

Nous avons relancé un appel d'offres en deux lots, pour l'est et pour l'ouest toulonnais, en espérant avoir des propositions sur chacun des deux lots. Nous avons bien eu des propositions sur chacun des deux lots, mais la même, celle de Paprec, afin d'accueillir l'intégralité des collectes à leur centre de tri de La Seyne-sur-Mer.

Pour l'ouest, c'est que nous avons aujourd'hui, et nous n'avions qu'une seule proposition.

Ange MUSSO

Et ils sont restés dans les tarifs.

Le Directeur

Que nous avions essayé de négocier en septembre, avec une remise de 20 euros sur la tonne transportée, et ils ont maintenu cette remise. Par contre sur l'est toulonnais, l'organisation que nous avions mise en place, même si elle est un peu de bric et de broc, tient bon et coûte significativement moins cher. Sur une année, pour l'est toulonnais, ça coûtait 400 000 euros avec Paprec, dans le cadre de leur proposition ; alors qu'aujourd'hui, le dispositif quai de transfert de l'Almanarre-Le Muy nous coûte 180 000 euros. Il y a donc un écart de 220 000 euros par an.

En plus si l'on retenait Paprec de La Seyne pour les collectes de l'est toulonnais, cela obligeait les collecteurs à traverser Toulon avec leurs chargements, pour aller les vider à La Seyne, ce qui représentait quand même une contrainte relativement importante. Nous avons décidé ce matin en CAO de déclarer sans suite l'attribution de ce lot pour motif d'intérêt général. Nous restons donc sur l'organisation actuelle pour l'est toulonnais, avec un dépôt à l'Almanarre, pour ensuite transférer au Muy, dans le cadre d'une sous-traitance du marché de tri de la société Paprec.

Le Président

Avez-vous des questions ?

Une intervenante

Ça ressemble à un subventionnement de Paprec...

Le Président

Mais ce sont des petites quantités.

Le Directeur

Enfin, ce sont des petites quantités mais de gros volumes. Une tonne, c'est vingt mètres cubes. Je sais que Paprec continue aussi à faire les bennes éco mobilier, et il a gagné le marché sur la REP des produits et matériaux de construction du bâtiment. Il a donc une activité importante. Quand on voit les difficultés qu'ils ont eu à passer l'été, sur une organisation qui démarrait... En tout cas, c'est que nous proposerons à la signature du président la semaine prochaine.

Ange MUSSO

Et pour l'ouest toulonnais, nous vous proposons de garder Paprec au même tarif qu'aujourd'hui.

V. 1832 - Autorisation du Président ou son représentant à signer des marchés de traitement des déchets reçus dans les déchèteries (balayures et encombrants-mélange)

Le Directeur

Ce sont toujours les anciens marchés d'Ecorecept, qui sont aujourd'hui confiés sur des marchés de courte durée, passés en urgence simple, en septembre. Ces marchés se terminent le 15 janvier. Nous avons donc lancé des procédures d'appels d'offres classiques. Le premier marché est en cinq lots : les lots un et deux pour les déchets de balayures est et ouest toulonnais, et les lots trois, quatre et cinq, pour les déchets encombrant-mélange de déchèteries de l'est et l'ouest toulonnais et du Golfe de Saint-Tropez.

Nous avons passé ce matin en Commission d'appels d'offres les lots un, deux, trois et quatre. Sachant que nous n'avons pas eu à nous torturer les méninges, car sur le lot trois, il n'y avait qu'un seul candidat, Azur valorisation, à 230 euros la tonne.

Ange MUSSO

Sur le lot quatre aussi.

Le Directeur

Sur le lot quatre, nous avions un seul candidat, Véolia La Seyne-sur-Mer, à 260 euros la tonne.

Ange MUSSO

Par rapport aux marchés en cours qui ont été passés pour remplacer Ecorecept dans l'urgence, ils ont ajouté entre 22 et 28 euros chacun.

Le Directeur

En trois mois on a pris 10 %. Mais nous avons une offre par lots donc c'est compliqué. Nous avons bien analysé comment sont construites les offres. Que ce soit Azur valorisation ou Veolia, ce sont des offres qui reposent sur l'enfouissement. C'est-à-dire qu'elles vont faire un petit tri, pas très poussé chez Veolia, et un peu plus poussée chez Azur valorisation parce qu'ils ont construit une chaîne de valorisation, pour aller chercher les matières valorisables.

Nous avons fait des caractérisations au mois d'octobre, nous avons pris une benne par déchèterie sur tout le SITTOMAT, donc sur les trente déchèteries. Nous avons regardé ce qu'il y avait dans nos bennes encombrants-mélange. Et même s'il y a des disparités d'un territoire à l'autre, en moyenne, on va trouver du valorisable matière dans une proportion de l'ordre de 10 à 20 %. C'est du bois, du métal, du carton, des déchets verts. Il y a des erreurs de tri mais pas que. Si vous prenez par exemple un grillage, il peut être entremêlé de bois. Il y a donc des déchets mélangés, qui peuvent être valorisables moyennent quelques manipulations de tri manuel ou de tri mécanique. Ça représente donc 10 à 20 %.

Ensuite, ce que nous avons surtout identifié, c'est que nous avons des déchets qui pourraient faire l'objet d'une valorisation énergétique, et cela représente plutôt entre 25 et 45 %. Nous sommes donc sur un gisement beaucoup plus important. Le problème est qu'aujourd'hui, nous n'avons pas de filières de valorisation énergétique, en France en tout cas, et dans la région. Les propositions que nous avons donc aujourd'hui, de Veolia ou d'Azur valorisation, s'appuient sur l'enfouissement. Ils nous disent : je fais ce que je peux pour retirer un peu de matière valorisable, et le reste part en enfouissement.

C'est donc 230 euros chez Azur valorisation, car le coût de l'enfouissement commande le prix. Le tarif d'enfouissement est de 140 euros plus la TGAP, donc quasiment 200 euros la tonne. Et ils enfouissent 80 % de ce qu'ils rentrent, a minima, voire 85 %.

Chez Veolia, ils trient très peu, ils enlèvent les gros éléments à la pince. Ils s'interdisent d'envoyer des hommes dans les tas de déchets pour aller chercher des éléments valorisables, c'est leur politique de sécurité. Ils vont donc enlever 5 %, et le reste sera transporté dans leur décharge de Septèmes-les-Vallons. Il y a donc un coût de mise en décharge, de 200 euros, plus le coût de transport puisqu'il faut aller jusqu'à Septèmes-les-Vallons. Onyx est donc un peu plus cher, 30 euros de plus qu'Azur valorisation.

Nous sommes donc sur des offres qui ne sont pas satisfaisantes en termes de valorisation, avec un minimum de valorisation matières, une absence de valorisation énergétique. Et si nous n'avons pas attribué le lot cinq, c'est parce que nous avons, sur le Golfe, une proposition avec une valorisation énergétique. Nous sommes en train de l'examiner, nous n'avons pas voulu nous presser. Nous posons des questions au candidat pour s'assurer que sa proposition tient la route. C'est pour cela que ce lot cinq sera présenté à la Commission d'appels d'offres du 13 ou du 14 décembre. Quant au lot balayures, nous avons eu, sur chacun des deux lots, deux candidats, dont la société MAT'ILD. Il s'agit de la société qui a repris le fonds de commerce d'Ecorecept, notamment les sites de Six-Fours et de La Garde.

MAT'ILD nous propose donc de recevoir les balayures des déchèteries et des services techniques sur leurs sites de La Garde et de Six-Fours. Et ensuite de les envoyer à Fos-sur-Mer, dans une filière granulats. Cette filière nécessite du transport et pas mal de manipulations. Nous sommes donc sur un tarif de 195 euros la tonne. Ecorecept le faisait à 125 euros.

Nous avons eu des offres concurrentes. Une à l'est avec Azur valorisation, et une à l'ouest, avec Veolia, les mêmes que tout à l'heure sur les encombrants. Avec toujours la même philosophie : on enlève éventuellement un peu de feuilles s'il y a de l'organique, et tout le reste va en enfouissement. Azur valorisation fait une petite ouverture, à l'est. Si les tests de lixiviation, car des analyses sont réalisées, sont en-dessous des seuils de pollution, ils pourront les disperser sur les terres d'accès afin d'aménager le centre de stockage.

Le prix, pour Azur valorisation, est de 177 euros, donc moins cher que les 195 euros de MAT'ILD. Et pour Veolia 240 euros, donc significativement plus cher. Le choix de la Commission d'appels d'offres a été, ce matin, d'attribuer à l'est au moins disant. Même s'il y a moins de valorisation, car il ne faut pas trop se leurrer sur la valorisation que fait MAT'ILD. En fait ils diluent la pollution et reversent cela dans les matériaux qu'ils revendent.

À l'ouest également, c'est le moins disant qui a été retenu, donc MAT'ILD, avec là une filière de valorisation.

Le Président

Je voudrais revenir sur la caractérisation de ce que l'on trouve dans les encombrants. Aujourd'hui, nous avons peu de concurrence et des prix élevés. Nous avons recherché, en discutant entre nous, quelle serait la solution pour diminuer les prix. Je ne parle pas de la décision de la CAO, mais sur un plan technique.

On s'est aperçu, dans la caractérisation réalisée, que l'on retrouve désormais très peu de mobilier. Auparavant, on disait que si le mobilier part dans la filière mobilier, il coûte zéro, il y a même éventuellement une petite recette. S'il part dans les encombrants, c'est 120 euros la tonne. Nous avons les nouveaux chiffres, et c'est encore pire. Finalement, nous avons mobilisé les EPCI membres, et nous constatons que nous nous retrouvons aujourd'hui avec très peu de mobilier. C'est une bonne chose.

Mais, dans la caractérisation, on retrouve des produits qui viennent des professionnels et des artisans. Ce sont les isolants, car lorsqu'ils font de nouvelles constructions il y a une partie d'isolants et une partie de plâtres, avec de grandes quantités. Ensuite, nous retrouvons beaucoup de produits de l'agriculture, des bâches et des tuyaux en plastique. Et puis nous retrouvons des erreurs de tri. Les personnes viennent dans les déchèteries, le gardien a le dos tourné, ou la benne est pleine, et ils mettent dans la benne d'à côté.

Donc pour moi, la seule façon de revenir à des coûts qui seraient plus facilement absorbables, c'est de diminuer la quantité de déchets. Car on ne sait pas organiser la concurrence, et on va donc continuer à avoir ces prix élevés. Or si on amène moins de tonnage, le coût global va évoluer et devrait diminuer. Nous avons une réunion avec les techniciens des EPCI pour regarder comment baisser ces quantités de déchets.

Pour le mobilier c'est réglé. Pour les artisans et les professionnels, il y a la redevance spéciale. Avec les agriculteurs, nous avons toujours le même souci. Pour les erreurs de tri, il faut mobiliser nos gardiens de déchèteries pour être encore plus vigilants.

Le Directeur

Oui, les erreurs de tri représentent 5 à 10 %, et c'est toujours bon à prendre.

Ange MUSSO

Je voudrais dire un mot sur les agriculteurs, que je connais. Objectivement, c'est vingt fois plus d'exploitations agricoles si on arrête le plastique au sol. Comme nos concitoyens râlent sur le prix des légumes, il n'y a pas de solutions miracles. Ou on arrive à avoir des productions en quantités suffisantes, et il faut éviter que l'herbe profite de la richesse de la terre en même temps que le plant de tomates par exemple. Sinon, il faut de la main d'œuvre pour arracher l'herbe. Et ça, ça n'existe plus. Du coup je ne vois pas la solution à part ces plastiques.

Le Président

Si, si, Anne-Marie peut t'en parler.

Ange MUSSO

Moi je veux bien, et je ne veux pas être contre toi Anne-Marie. Dans le jardin à la maison c'est facile, mais quand on fait deux mille pieds de tomates, ce n'est pas pareil. Et on aura toujours la concurrence du Maroc, qui déroule à la machine. Et une tomate mûrie au Maroc ou une tomate mûrie chez nous, c'est la même.

Anne-Marie METAL *(intervention hors micro, en partie audible seulement)*

Il existe une filière, ADIVALOR, pour récupérer ces matières. La problématique est que la société n'a pas assez de sites pour récupérer tous ces matériaux. La Chambre d'agriculture veut bien travailler avec nous pour faciliter les choses, pour que les agriculteurs n'aient pas cinquante filières pour se débarrasser de tous ces plastiques. Les coopératives agricoles ne sont pas favorables pour mettre à disposition des agriculteurs des bennes de récupération de ces matériaux plastiques. Elles n'ont pas de place. Tout en sachant que pour tout ce qui est des bidons, des conduites d'eau sanitaires, c'est organisé. Quand ils achètent, la récupération dans les exploitations est prévue. L'argument premier des agriculteurs, des horticulteurs, est de dire qu'ils n'ont pas la possibilité de valoriser leurs productions s'ils ont un recyclage à prendre en charge. Donc aujourd'hui effectivement on se retrouve dans une impasse. On ne peut pas tout demander aux agriculteurs, je suis d'accord avec toi. Mais c'est un problème, surtout pour les communes agricoles. Est-ce que la solution n'est pas d'avoir des bennes à disposition ?

Le Président

C'est la solution

Christine SINQUIN *(intervention hors micro, en partie audible seulement)*

À condition que la déchèterie ait la capacité d'accueillir cette benne.

Le Président

Je pense qu'à La Crau, il y a la place. Ailleurs, je ne sais pas.

Anne-Marie METAL (*intervention hors micro, en partie audible seulement)*

Il faut donc régler ce problème, et on ne peut pas tout demander aux agriculteurs. Cela représente un coût tellement élevé pour eux que c'est compliqué. Il faudrait pouvoir utiliser la filière existante.

Ange MUSSO

Je vais mettre un petit bémol à mes propos. Quand j'étais petit, mes parents arrachaient l'herbe, que l'on donnait aux lapins ou aux moutons. Mais l'agriculture n'est plus comme ça désormais. Ça a changé, car à l'époque il n'y avait pas de plastiques, et l'herbe était intéressante aussi.

Anne-Marie METAL *(intervention hors micro, en partie audible seulement)*

Les agriculteurs ont aussi des obligations pour cultiver. Mais il existe une filière d'éco participation.

Le Président

Face à ce problème de surcoût en raison d'une non-concurrence, nous devons mettre en place un certain nombre de choses. Et pour certains produits, nous savons pertinemment, dès qu'ils arrivent en déchèteries, qu'ils vont finir en centre d'enfouissement. Quel est le coût de cet enfouissement désormais ?

Le Directeur

C'est 140 euros, plus une TGAP de 50 euros. Donc un total de 190 euros.

Le Président

Est-ce que nous n'aurions pas la place, dans nos déchèteries, de mettre une benne pour ces produits, afin de ne pas les envoyer en centre d'enfouissement technique, et pour les ramener à l'usine ? C'est une réflexion que nous devons avoir, et un travail à mener avec les EPCI membres. Vous voyez, on en apprend tous les jours quand on vient au SITTOMAT. C'est notre rôle aussi de trouver des solutions. Car les coûts vont devenir tellement importants, et les coûts des déchèteries sont répercutés aux EPCI, qui les répercutent aux administrés, dans le cadre des TEOM. Je suis de ceux qui pensent que les TEOM ont atteint aujourd'hui de tels niveaux que l'on ne peut plus les augmenter, sinon les administrés ne pourront plus les payer. Car la TEOM est dû par tout le monde.

Une intervenante

(Intervention hors micro, inaudible)

Le Président

Non, je vous explique. La redevance spéciale est bâtie de telle façon que, puisqu'ils payent une TEOM, ils ont le droit à 1340 litres par semaine. Cela correspondant à un container de 660 litres, collecté deux fois par semaine. S'il y a cinq jours de collecte, avec un seul container, cela fait trois mille litres. L'idée est donc, au-delà de 1320 litres, de faire payer la redevance spéciale. Mais on ne

fait pas payer pour le bac jaune ou pour le bac gris. Autrement dit cela incite tout le monde, que ce soient les collèges, les administrations, les mairies, à mettre un maximum de choses dans le bac jaune, ou dans le bac plastiques d'ECT. Cela permet d'avoir une petite quantité d'OMR, d'ordures ménagères résiduelles, quand on a tout trié.

Or, un collège a une cantine, mais à part les résidus de cantine, il ne doit pas avoir d'autres déchets qui rentrent dans les OMR. Je vous donne un exemple, j'ai piqué une crise à Saint-Mandrier, car j'ai soulevé le couvercle de la poubelle des OMR du collège de Saint-Mandrier. Lorsque l'on regarde un sac, on voit tout de suite s'il y a des cartons dedans, puisque l'on distingue la forme du carton. Donc j'ai ouvert, et j'ai dit à un de mes agents : vous ramenez tous ces sacs au collège, et vous allez leur dire qu'ils trient.

Damien Di Giorgio, qui s'occupe de TPM, m'a annoncé qu'avec la redevance spéciale, appliquée aux lycées et collèges, on devrait diminuer de 9000 tonnes par an la quantité d'ordures ménagères qui arrive à l'usine. Donc c'est en cours.

Le collège fait ce qu'il veut. Il passe par Veolia, par Paprec ou par qui il veut. Ou il vient sur la redevance spéciale que nous avons mise en place. C'est lui qui décide, elle n'est pas obligatoire. Nous avons l'obligation de la mettre en place, mais nous ne pouvons pas l'imposer aux professionnels, aux collèges, aux mairies, à la Préfecture, etc.

Donc c'est en cours à la Métropole, à l'entrée de La Seyne, j'ai demandé que la redevance spéciale aille en priorité sur le petit mât, à chaque fois que je passe devant, j'ai les cheveux qui se hérissent.

VI. 1833 – Autorisation de signature des marchés de traitement des déchets reçus dans les déchèteries (bois et déchets verts).

Le Directeur

Nous n'avons pas examiné les offres, ce sera fait à la prochaine CAO.

VII. 1834 – Approbation des conditions de mise à disposition des installations de Manjastre nécessaires à la compétence traitement

VIII. 1835 – Adoption des tarifs de traitement des déchets inertes de l'ISDI de Manjastre

IX. 1836 – Autorisation de signature de la convention d'encaissement des recettes provenant de l'ISDI de Manjastre

X. 1837 – Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de services pour la gestion des installations de Manjastre

Le Directeur

Ces quatre affaires visent la mise à disposition d'une partie des installations de Manjastre par la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, nécessaire à l'exercice de la compétence de traitement du SITTOMAT.

Pour rappel la CCMPM a adhéré le 1er mars. Dans les statuts, le syndicat est compétent en transport et en traitement des déchets ménagers et assimilés. À ce titre, il prend la responsabilité de l'exploitation du quai de transfert, et de l'installation de stockage des déchets inertes de Manjastre, à Bormes-les-Mimosas.

Ces délibérations ont pour vocation de bien préciser les conditions de cette mise à disposition. La première délibération approuve un PV de transfert, dans lequel sont précisées les emprises mises à disposition du SITTOMAT, ainsi que les biens qui sont remis, avec leur consistance, leur état, leur cout résiduel quand il en reste. Car il y a effectivement des installations mises en place à l'époque par Pizzorno et laissées sur place. Avec une valeur de rachat à la valeur nette comptable, mais cela représente quelques dizaines de milliers d'euros.

Le projet de procès-verbal est joint à la délibération. On récupère donc le quai de transfert et l'ISDI. Nous avons donc la consistance et la situation juridique du bien, un rappel du bien qui est constitué de voies et réseaux, pistes d'exploitation, dalles de béton, des méga blocs pour créer des alvéoles et stocker les matières par natures. Il y a un transformateur électrique, de l'éclairage, une trémie et un groupe hydraulique du quai de transfert. Des barrières, un système de mesures d'urgences, la partie clôture. Voilà ce que l'on reprend.

Une précision importante, certains équipements sont remis en œuvre par la société Propolys, une filiale du groupe Pizzorno, et qui vont faire l'objet d'un rachat par le SITTOMAT à la valeur nette comptable.

Nous allons être tenus de réaliser un certain nombre d'aménagements et d'équipements sur les emprises que nous récupérons, que ce soit au titre réglementaire ou au titre d'améliorations, de renouvellements. Par contre, ce sera fait en plein accord avec la CCMPM. Dès lors que les investissements correspondants engagés par le syndicat seront répercutés en dépenses d'amortissement dans la péréquation budgétaire du syndicat. Donc ce sera neutre, financièrement, pour le syndicat.

Il faut rappeler que nous sommes sur un transfert de compétences, on hérite des droits et obligations du propriétaire, à l'exception de l'autorisation d'aliéner. Bien évidemment nous ne sommes pas propriétaires, donc le jour où les choses évoluent, pour diverses raisons, il sera toujours possible de restituer, à la CCMPM les emprises et les biens mis à disposition. Bon, voilà pour la première délibération, et c'est vrai que nous aurions pu venir avec un plan.

Le Président

Ce transfert est une bonne chose, cela fait des mois que nous aurions dû le faire, car s'il s'était passé quelque chose sur ce site, nous ne savions pas qui était le responsable. D'autre part, nous étions amenés à passer des marchés sans qu'il y ait eu le transfert, c'était un peu bizarre.

Et puis surtout, surtout, la DREAL a fait plusieurs inspections dans le passé, et a mis en évidence un certain nombre de choses qu'il fallait régler. Le fait de transférer va nous permettre de dire à la DREAL : on va le faire. Sachant que si l'on fait, je pense que c'est écrit dans le PV, on refacturera.

Le Directeur

C'est écrit.

Le Président

Car nous ne sommes pas propriétaires ?

Le Directeur

Nous avons des droits et des obligations, mais nous ne sommes pas propriétaires

Le Président

Nous refacturerons donc au propriétaire les mises en conformité éventuellement données par la DREAL. Voilà. Si vous n'avez pas de questions, on passe à la suite.

Le Directeur

Ensuite nous avons l'adoption d'un tarif de traitement des déchets inertes sur l'ISDI de Manjastre. L'ISDI de Manjastre qui était jusqu'à présent géré par la CCMPM, faisait l'objet d'une tarification pour les dépôts importants, des particuliers, des professionnels, des déchets d'activité des communes, avec un principe d'exonération partielle pour les communes.

Le Président

Pour certaines communes.

Le Directeur

Oui pour trois communes, les communes littorales. Comme nous reprenons la gestion et l'exploitation de ce site, nous devons également reprendre la tarification, ce n'est pas quelque chose que nous allons abandonner. Nous avons regardé, et cela représentait entre 250 000 et 400 000 euros par an. Sachant que nous avons un marché du quai d'exploitation de transfert de Manjastre qui était conclu avec la société Propolys, qui prévoit un forfait d'exploitation. On leur paiera une somme sur un an, quelle que soit l'activité de l'ISDI. Ce forfait est de 415 000 euros HT par an. Les recettes générées par le site couvrent peu ou prou, a minima, les dépenses d'exploitation. Nous avons donc discuté ensemble du tarif à mettre à jour

Un intervenant

Il faut voir quel est le tarif terre et gravats pour l'accueil en déchèterie de Cuers.

Le Directeur

Pour fixer ces tarifs, nous avons regardé effectivement dans le secteur les tarifs pratiqués par Pasini, MAT'ILD, qui ont des plateformes recevant les terres et gravats. Pour être cohérents avec les tarifs pratiqués. Le but du jeu n'est pas de faire du chiffre, mais il ne s'agit pas non plus d'avoir une installation qui n'intéresse plus personne, nous avons quand même des coûts d'exploitation. Et notre objectif est de faire du recyclage. Car jusqu'à présent c'était de l'enfouissement, et là, dans le cadre du marché conclu avec Propolys, qui s'est associé à Var matériaux, une émanation de MAT'ILD. Ils s'engagent à faire un tiers de recyclage, principalement sur les matériaux de déconstruction du bâtiment. Quand on dit terres et gravats, on a en général les terres et goudrons du TP, qui représentent 30 %. Les 70 % restants proviennent du bâtiment.

Nous sommes aussi en discussion avec l'OCAB et VALOBAT pour la REP PMCB, puisque l'ISDI est tout à fait capable de s'inscrire dans le cadre de la REP PMCB. Nous étudions donc les avantages et les inconvénients de rentrer dans le dispositif PMCB. Vous savez que la PMCB va concerner les collectivités qui accueillent les gravats du bâtiment, les plâtres, les poutres, les bois, les menuiseries du bâtiment, ce que font nos déchèteries. Cela permettra de générer une recette. Deux solutions sont proposées par l'éco-organisme, soit une REP financière : vous continuez à faire ce que vous faites, mais par contre, selon les tonnes de plâtre, de bois, etc. que vous valorisez, ils ont des ratios nationaux. Par exemple, dans la benne à bois, il y a 50 % de bois du bâtiment. Et sur ces bases, nous touchons un soutien financier annuel.

C'est ce que j'ai présenté hier à vos techniciens de vos EPCI. Une REP financière appliquée à l'ensemble du territoire représente 1,5 million, ce qui est pas mal. Sur TPM, c'est 800 000 euros à peu près.

Le Président

Je vois que vous écarquillez tous les yeux. Je rappelle que les déchèteries du SITTOMAT renvoient les recettes à l'euro-l'euro.

Le Directeur

C'est potentiellement 800 000 euros de moins, qui vont venir combler en partie les hausses au niveau des encombrants. Ensuite ça peut être une REP opérationnelle, comme pour le mobilier. Des bennes sont positionnées, et lorsque c'est plein, ils viennent les chercher, ce qui permet d'éviter des coûts. C'est un petit soutien financier mais c'est surtout des coûts en moins. Lorsque l'on fait les calculs, ce serait un petit peu plus intéressant mais pas beaucoup plus que la REP financière.

On s'interroge donc avec les techniciens pour savoir si ça vaut le coup de modifier les conditions d'accueil en déchèterie, pour avoir une REP opérationnelle qui pourrait éviter potentiellement davantage de coûts que ce qu'elle ne rapporte financièrement.

Avec l'ISDI, quand nous avons fait les calculs avec l'éco-organisme, le soutien de la REP financière serait de 360 à 400 000 euros.

Un intervenant

(Son inaudible micro coupé, 1h37)

Le Directeur

Oui, c'est la contrepartie. Tu ne peux pas avoir des charges à zéro et faire payer l'entrée. Mais encore une fois nous n'avons rien conclu.

Le Président

Moi j'ai fait un peu le même rêve.

Une intervenante

(Son inaudible micro coupé, 1h37'15)

Le Président

Je t'arrête tout de suite. Chaque fois que j'ai appelé Monsieur Gonzalez, que je connais bien, pour essayer de voir avec lui si on pouvait faire un certain nombre de choses, ça ne les intéresse pas trop. Ils font beaucoup plus de marge en faisant ce qu'ils font.

Une intervenante

(Son inaudible micro coupé, 1h37'45)

Le Président

Eh bien fais-le. Pour les balayures, je l'avais appelé. Je suis persuadé que nos balayures ne sont pas traitées chimiquement, elles doivent être diluées.

Une intervenante

(Son inaudible micro coupé, 1h38'10)

Le Directeur

Elles sont quand même riches en hydrocarbures et en sulfates.

Le Président

Oui, mais au final je reste persuadé qu'ils doivent les mélanger avec leurs gros tonnages. Mais c'est un autre débat.

Le Directeur

Ensuite, qui dit tarification dit régie de recettes. Nous avons donc trouvé un accord avec Méditerranée-Porte des Maures afin que ce soient eux qui portent la régie pour compte de tiers. Car aujourd'hui, à l'entrée de Manjastre, il y a un pont bascule, qui fait la pesée et la facturation. Il facture les terres et gravats dont on vient de parler, mais aussi les déchets professionnels en déchèterie. Le nombre de factures de déchets professionnels en déchèterie est supérieur au nombre de factures de terres et gravats. Cela ne change pas l'activité donc de ceux qui travaillent aujourd'hui à la CCMPM. Ils peuvent continuer à le faire, pour les terres et gravats, pour compte de tiers.

Un intervenant

(Son inaudible micro coupé, 1h39'30)

Le Directeur

Mensuellement nous aurons les encaissements, que nous transmettrons à la trésorerie de Toulon, et non pas de la trésorerie d'Hyères. C'est la seule différence. Et le corollaire, c'est l'autorisation de signer une convention de mise à disposition de services par la Communauté de communes Méditerranée-Porte des Maures pour la gestion des installations transférées, pesée et facturation.

XI. 1838 – Autorisation de signature de la convention relative à la REP mobilier

XII. 1839 – Autorisation de signature de la convention relative à la REP D3E

Le Directeur

Il s'agit du renouvellement de contrats à signer avec les éco-organismes, d'une part sur le mobilier et d'autre part sur le D3E. Ces contrats se renouvellent périodiquement, avec des procédures d'agrément. Ce qui est un peu particulier sur le mobilier, c'est qu'aujourd'hui on ne sait pas avec qui on signe.

Le Président

J'ai été un des élus, nous étions deux, Paul Desfontaines de Lille et moi, à participer en 1992 à la mise en place du fameux décret du 1er avril 1992, initié par Brice Lalonde, et qui a lancé la responsabilité élargie des producteurs sur les emballages ménagers. On s'est battu au Grenelle de l'environnement en 2008, Paul Desfontaines et moi, les deux dinosaures, pour la mise en place d'un certain nombre de responsabilités élargies des producteurs sur les emballages. Entretemps, ont eu lieu les D3E, dont on va parler, pour tout ce qui est électrique, électronique.

En 2008, nous allons au Grenelle de l'environnement, et on se bat pour la mise en place d'une REP pour le mobilier. Vaille que vaille, ça marche plutôt bien, avec l'éco-organisme qui s'appelle Éco mobilier. Et on réclame en même temps la mise en place d'une REP sur le bricolage, qui arrivait jusqu'à la limite du BTP. À la limite, pour un agglo, s'il est mis en place par Ange, qui bricole beaucoup, on pouvait bénéficier d'une REP. Mais s'il passait par une entreprise, qui achetait l'agglo, ça ne marcherait pas. C'était en 2008, et nous sommes en 2023.

La REP mobilier a été mise en place avec un seul éco-organisme, encore une fois vaille que vaille, et ça marche. Maintenant, nous apprenons qu'une mise en concurrence est possible avec un autre éco-organisme, puisque l'Europe a souligné le défaut de concurrence.

Quant à la REP PMCB, les matériaux du bâtiment, on en discute depuis trois ans.

Le Directeur

Ça se met en place.

Le Président

Oui, ça se met en place, bravo. Mais on ne connaît pas les difficultés que nous allons affronter. Je dis tant mieux, il y a des recettes. On s'est battus pour la REP sur les jouets. Je rappelle le cas de la poupée Barbie, qui est en plastique. Lorsqu'elle est jetée dans la poubelle, elle est incinérée et produit de l'énergie, car elle est en plastique. Mais on nous fait payer une TGAP. Dans d'autres endroits elle va en décharge, et là nous payons une TGAP de 50 euros. Alors que la faute est à celui qui construit la poupée Barbie en plastique non recyclable, et ça on ne l'a toujours pas réglé, on est en France et on est en Europe.

Le Directeur

Il y aura donc ces deux contrats REP, dont on vous décrira les évolutions. Il y a une légère évolution tarifaire, mais qui suit l'inflation. Il y a des majorations des soutiens forfaitaires, ou à la tonne. Sur l'ameublement, nous allons passer de 2500 à 3 050 euros par déchèterie. À la tonne, on va passer de 20 à 24,40 euros. Ce sont des évolutions de 10 à 20 %.

Le Président

C'est plutôt 20 %, et on ne peut que s'en réjouir.

Le Directeur

Sur les D3E c'est pareil. À noter que désormais, les éco-organismes nous parlent beaucoup de réemploi. Des soutiens sont prévus pour accompagner des dispositifs de réemploi en déchèterie.

Le Président

Il faut que l'on y réfléchisse. Car la Métropole va mettre en place deux nouvelles déchèteries, l'une à La Seyne et l'autre au Pradet, dans les années qui viennent, y compris à Toulon. Il faut donc voir avec les autres EPCI on peut mettre en place des recycleries. Tout ce qui passerait en recycleries, pourrait être considéré comme du réemploi, et donc bénéficier d'un soutien.

Le Directeur

Ce n'est pas forcément le soutien qui doit motiver la mise en place du réemploi.

Une intervenante

(Intervention hors micro, inaudible, 1h46)

Le Directeur

C'est comme pour la PMCB. Ils incitent à la mise en place de matériaux techs, et ils ont un barème de soutien au mètre carré qui est ridicule.

XIII. 1840 – Élection des membres de la CAO du SITTOMAT

Le Directeur

La date d'effet est au 1er janvier 2024.

Le Président

Je voudrais officiellement remercier Jean-Luc. Car il y avait une concurrence entre deux membres d'un même EPCI. J'ai appelé Jean-Luc en lui demandant de parler avec monsieur Boubeker, pour essayer de trouver un accord, afin d'éviter d'aller à un vote, qui serait fratricide. Et Jean-Luc, de lui-même, s'est retiré. Merci.

Jean-Luc VITRANT

J'ai démissionné avec effet immédiat de la commission actuelle, puisque je ne vois pas pourquoi je suivrai des dossiers que je ne finaliserai pas ensuite.

Le Président

Merci Jean-Luc.

Jean-Luc VITRANT

Il faut être droit. Pas comme un I, mais dans son attitude.

Le Directeur

Ce sera Monsieur Berti qui officiera en qualité de membre suppléant de la CCVG.

Jean-Luc VITRANT

Je rajoute qu'en tant que suppléant il vaut mieux que ce soit Monsieur Berti, c'est plus logique car il est adjoint à La Farlède, où l'on va faire le centre de tri. Donc c'est une bonne chose qu'il participe à l'appel d'offres.

XIV. 1841 – Autorisation de signature de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique.

Le Directeur

Il s'agit de signer une convention avec l'État pour démarrer l'expérimentation du Compte Financier Unique. C'est la suite de la mise en place de la M57. L'État cherche des volontaires pour expérimenter le projet de mise en place d'un Compte Financier Unique, qui regroupera, demain, le compte de gestion et le compte administratif.

Le Président

À Saint-Mandrier, nous l'avons fait.

Le Directeur

Ça s'est bien passé ?

Le Président

Je n'ai pas eu d'échos. Bon, il faut vraiment que l'on fasse quelque chose pour les micros…

La séance est levée.